

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

D. 2022/577
 D. 2022/578
 D. 2022/579
 D. 2022/580
 D. 2022/581

(P)

OBJET : Affectation des résultats définitifs de l'exercice 2021 constatés au compte administratif et au compte de gestion

P. J. : 5 projets de délibération

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Pour cela, les données nécessaires issues de l'exercice clos précédent sont les suivantes :

- a) le résultat global de fonctionnement
- b) le résultat global d'investissement
- c) le résultat des restes à réaliser d'investissement (recettes – dépenses)
- d) le besoin de financement $(b) + (c) = \text{si le résultat} < 0$

L'affectation porte sur le résultat de fonctionnement selon le mode opératoire suivant :

1) couverture du besoin de financement en investissement (d) (en recette d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) ;

2) le surplus éventuel $= (a) - (d)$ peut être maintenu en fonctionnement (en recette au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté) et/ou en dotation complémentaire en réserve de la section d'investissement (recette d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) ;

3) reprise du résultat global d'investissement (b) en recette (si excédent) ou en dépense (si déficit) au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.

Ainsi, les cinq comptes administratifs de l'exercice 2021 présentent les résultats suivants :

Résultats		Budget principal	Budget annexe déchets	Budget annexe eau	Budget annexe assainissement	Budget annexe services funéraires
Résultat global de fonctionnement / exploitation à affecter	a	2 888 245 521	81 443 445	105 793 107	16 666 995	40 612 989
Résultat global d'investissement	b	-1 172 737 466	140 555 222	55 742 871	-13 349 279	-11 475 637
Résultat des restes à réaliser d'investissement	c	-400 679 531	-18 591 052	-34 442 853	-19 947 067	-1 730 057
Besoin de financement si $d < 0$	$d = b + c$	-1 573 416 997			-33 296 346	-13 205 694
Excédent d'investissement si $d > 0$	e		121 964 170	21 300 018		

Résultats	Budget principal	Budget annexe déchets	Budget annexe eau	Budget annexe assainissement	Budget annexe services funéraires
Résultat des restes à réaliser de fonctionnement	79 216 764	0	0	0	291 264

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter de manière définitive, dans chaque budget 2022, les résultats globaux de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit :

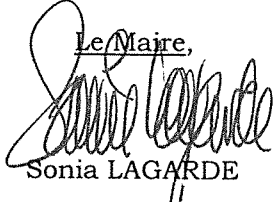
Résultats		Budget principal	Budget annexe déchets	Budget annexe eau	Budget annexe assainissement	Budget annexe services funéraires
Résultat global de fonctionnement / exploitation à affecter	a	2 888 245 521	81 443 445	105 793 107	16 666 995	40 612 989
AFFECTATION						
1) Couverture du besoin d'investissement (1068)	d	1 573 416 997			16 666 995	13 205 694
2) Couverture du résultat des restes à réaliser d'exploitation / de fonctionnement (002)	f	79 216 764	0	0	0	291 264
Résultat final	a+d+e-f	1 235 611 760	203 407 615	127 093 125	-16 629 351	27 116 031
3) Dotations complémentaires en section d'exploitation / de fonctionnement (002)		500 000 000	81 443 445			6 000 000
4) affectation du surplus en réserve (1068) - Recette d'investissement		735 611 760		105 793 107		21 116 031
Reprise du résultat global d'investissement (001)		-1 172 737 466	140 555 222	55 742 871	-13 349 279	-11 475 637

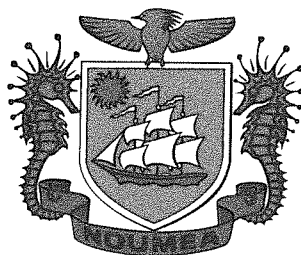
L'ensemble de ces opérations a fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget primitif 2022. Ces affectations seront confirmées de manière définitive après l'adoption de chaque compte administratif 2021.

Tel est l'objet des cinq projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/577 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
DATE DE CONVOCAION	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
08.06.2022	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
08.06.2022	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
	M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ ~~577~~
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget principal

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/123 du 23 février 2022 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget principal,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/~~563~~ du 14 juin 2022 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget principal pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/~~564~~ du 14 juin 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget principal 2021,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/81 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du maire, le résultat de fonctionnement excédentaire du budget principal de l'exercice 2021 d'un montant de 2 888 245 521 francs CFP est affecté comme suit au budget 2022 :

1) 1 573 416 997 francs CFP en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend :

- le solde d'exécution déficitaire d'investissement de 1 172 737 466 francs CFP,
- le solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 400 679 531 francs CFP,

2) 579 216 764 francs CFP sont maintenus en recettes de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement,

3) Le surplus de 735 611 760 francs CFP est affecté en dotation complémentaire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé,

4) le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un déficit de 1 172 737 466 francs CFP est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2021 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2022 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

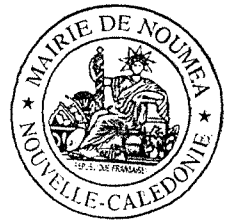
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ 17 JUIN 2022
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre Delrieu
Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2021 BP

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-577 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-577-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

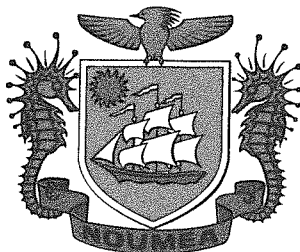
Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/578

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCAION	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
08.06.2022	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
08.06.2022	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
	M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/578
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe
de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/124 du 23 février 2022 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/566 du 14 juin 2022 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/567 du 14 juin 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/81 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du maire, le résultat d'exploitation excédentaire du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2021, d'un montant de 81 443 445 francs CFP est maintenu en recettes d'exploitation au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un excédent de 140 555 222 francs CFP est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 – solde d'investissement reporté, pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de 18 591 052 francs CFP.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2021 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2022 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

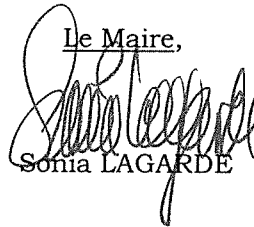
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

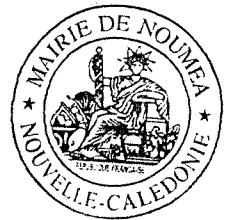
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et ~~Le~~ publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2021 BA déchets ménagers

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-578 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-578-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

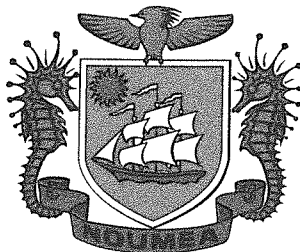
Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)



VILLE DE NOUMEA

0. 2022/579 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Général Mangin»

DELIBERATION N° 2022/ ~~579~~
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe
de la gestion du service d'eau potable

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/125 du 23 février 2022 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/~~569~~ du 14 juin 2022 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/~~570~~ du 14 juin 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/81 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du maire, le résultat d'exploitation excédentaire du budget annexe de la gestion du service d'eau potable de l'exercice 2021 d'un montant de 105 793 107 francs CFP est affecté comme suit au budget 2022 :

1) 105 793 107 francs CFP en recettes d'investissement sur le compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir l'incidence du solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 34 442 853 francs CFP.

2) le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un excédent de 55 742 871 francs CFP est reporté en recettes d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2021 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2022 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

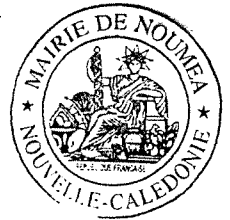
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~Le~~ publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2021 BA eau potable

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-579 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-579-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

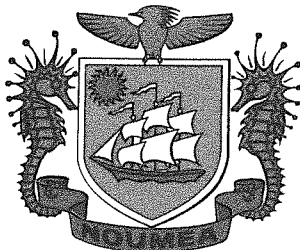
Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/580 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 580
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe
de la gestion du service d'assainissement collectif

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/126 du 23 février 2022 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2022/~~571~~ du 14 juin 2022 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2022/~~573~~ du 14 juin 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/81 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du maire, le résultat d'exploitation excédentaire du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif de l'exercice 2021, d'un montant de 16 666 995 francs CFP, est affecté comme suit au budget 2022 :

1) 16 666 995 francs CFP en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend :

- le solde d'exécution déficitaire d'investissement de 13 349 279 CFP
- le solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 19 947 067 francs CFP

2) le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un déficit de 13 349 279 francs CFP est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2021 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2022 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~le~~ publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2021 BA assainissement

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-580 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-580-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

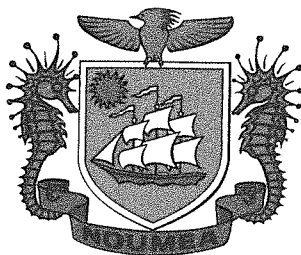
Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/581 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 581
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe
des services funéraires

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/127 du 23 février 2022 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe des services funéraires,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/575 du 14 juin 2022 approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe des services funéraires pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/576 du 14 juin 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe des services funéraires,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/81 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du maire, le résultat d'exploitation excédentaire du budget annexe des services funéraires de l'exercice 2021, d'un montant de 40 612 989 francs CFP, est affecté comme suit au budget 2022 :

1) 13 205 694 CFP en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend :

- le solde d'exécution déficitaire d'investissement de 11 475 637 francs CFP
- le solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 1 730 057 francs CFP

2) 6 291 264 francs CFP sont maintenus en recettes d'exploitation au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de dépenses d'exploitation de 291 264 francs CFP,

3) Le surplus de 21 116 031 francs CFP est affecté en dotation complémentaire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé,

4) le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un déficit de 11 475 637 francs CFP est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2021 et à l'inscription des crédits correspondants au budget 2022 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer après le vote du compte administratif 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,

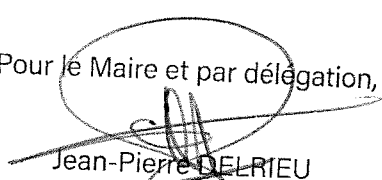
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~ou~~ publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2021 BA services funéraires

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-581 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-581-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)